

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 10 novembre 2014, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage et madame Lisiane Monette.

Était également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

Étaient absents, les conseillers, monsieur Alexandre Cantin et monsieur Stéphane Longtin.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 20 octobre 2014 à 19 h.
- 4. Administration, Finances et Qualité de services**
 - a) Rapport sur la situation financière.
 - b) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.
 - c) Avis de motion du Règlement # 89-2014 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations, les dispositions de la facturation et le nombre de versements pour l'année 2015.
 - d) Avis de motion du règlement # 03-2006-A07.
 - e) Présentation et approbation des comptes.
 - f) Autorisation de transferts budgétaires.
 - g) Nomination de Mme Venise Côté, trésorière par intérim.
 - h) Fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes.
 - i) Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2015.
 - j) Affectation du surplus – Honoraires professionnels Caza Marceau Soucy Boudreau.
 - k) Matières résiduelles – Mandat pour appel d'offres.
- 5. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
 - a) Contrat d'entretien partiel – Ascenseur au 88, chemin Masson.
- 6. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - a) Résultats d'ouverture des soumissions – Carburants Diesel 2015 – Dossier # TP-201410-24.
 - b) Résultats d'ouverture de soumissions – Carburant Propane 2015 – Dossier # TP-201410-25.
 - c) Résultats d'ouverture des soumissions – Entretien des groupes électrogènes 2015 – Dossier # TP-201410-27.
 - d) Embauche – secrétaire-réceptionniste aux Travaux publics et préposée à l'écocentre remplaçante – Mme Danielle Gilbert.
- 7. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
 - a) Entente avec L'Association du lac Croche pour barrage du lac Croche.
- 8. Loisirs, Culture et Promotion touristique**
 - a) Restructuration : Communications, loisirs, événements et culture.
 - b) Tarification de la programmation des activités de loisirs – Hiver 2014.
 - c) Entente intermunicipale pour frais des activités de loisirs offertes par les municipalités de Morin-Heights, Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs, Saint-Sauveur et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
 - d) Avis de motion du règlement 83-2014-A01. (activités non résidants – entente intermunicipale)
 - e) Demandes de remboursement de frais additionnels exigés pour non résidants par municipalités voisines – Contribuables.

9. Correspondance.

10. Affaires nouvelles.

- a) Congédiement administratif de M. Serge Dagenais.
- b) Fin d'emploi au poste de journalier spécialisé.

11. Période de questions.

12. Levée de la séance.

Mots du maire et des responsables de comités.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5100-11-2014

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

5101-11-2014

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 20 OCTOBRE 2014 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 octobre 2014 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 20 octobre 2014 à 19 h soit et est approuvé avec la correction suivante :

- remplacer « directeur général par adjoint » par « directeur général adjoint » à la résolution # 5096-10-2014.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

4. a) RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE.

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le président, monsieur Gilles Boucher, fait rapport sur la situation financière 2014 et dépose une liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Il informe également l'assistance que la séance d'adoption du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 se tiendra le lundi 15 décembre 2014 à 19 h.

Le discours dans son intégralité se lit comme suit :

**Rapport sur la situation financière
de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et**

de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il me fait plaisir de procéder au dépôt de mon rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Résultat du rapport financier 2013

En date du 14 avril 2014, la firme de vérificateur Reid & Associés inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2013 est de 502 797 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 810 812 \$.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2013 est de 19 846 \$, portant ainsi le surplus de fonctionnement non affecté à 11 201 \$.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 198 163 \$, celui du fonds de roulement de la Ville au 31 décembre 2013 était de 139 139 \$ et 27 713 \$ pour l'agglomération.

L'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au 31 décembre 2013 était de 4 335 307 \$ (donc une réduction de l'endettement de 106 037 \$) et de 2 906 002 \$ (une baisse de 213 609\$) pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Indications préliminaires des résultats financiers 2014 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Selon le rapport du trésorier au 30 septembre 2014, si la tendance se maintient, ce conseil envisage un déficit d'opération de l'ordre de 11 154 \$ pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et un surplus d'opération de 9 950 \$ pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Réalisations 2014

L'année 2014 aura été une autre année charnière, tant pour les gestionnaires que pour les élus. Les dossiers du Centre culturel et du déménagement de l'Hôtel de ville auront largement monopolisé l'administration municipale pour la première partie de l'année, l'aménagement du parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois, les activités du 150^e anniversaire et la réorganisation des ressources internes ont aussi été des projets importants.

Par ailleurs, plusieurs autres dossiers majeurs ont également retenu l'attention de nos effectifs au cours de l'année et il convient de souligner la somme de travail réalisé en ce qui concerne les dossiers suivants :

- Un taux de taxation de près de 2 % d'augmentation causé par le manque à gagner du remboursement de la TVQ ;
- Maintien des taux de taxes de consommation d'eau potable, d'égout, sur l'environnement et des ordures tandis qu'une baisse a été appliquée sur la taxe de recyclage ;
- Affectation de 150 000 \$ pour les Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville sur deux ans 2014 et 2015 ;
- Embauche de deux chargées de projet pour le 150^e anniversaire de la Ville à travers le programme de financement Emploi-Québec ;
- Réalisation et transmission d'un calendrier 2014-2015 de photos anciennes à tous les contribuables (résidants et villégiateurs) ;
- Élaboration d'un plan d'action du Comité MADA (Municipalité amie des aînés), présentation en consultation publique et adoption par le conseil ;
- Mise en place d'une page Facebook dédiée aux événements du 150^e anniversaire ;
- Organisation d'un tournoi de golf local (Club de golf du Lac-Masson) générant 5 700 \$ au profit des organismes ;
- Mise en place d'une politique de suivi de financement aux organismes et distribution de 45 000 \$ parmi les organismes pour la poursuite de leurs œuvres dont 20 000 \$ a été versé à la Coopérative de solidarité de santé du lac-Masson ;

- Collaboration et implication de la Ville au défi triathlon d'hiver « Fais-un-vœu Québec » ;
- Construction d'une passerelle sous le pont Rouleau permettant l'accès aux patineurs du lac Masson au lac Dupuis ;
- Participation aux Journées de la culture en collaboration avec la Ville d'Estérel ;
- Aménagement d'une nouvelle patinoire éclairée au parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois dont la surface est utilisable à plusieurs fins sportives (basketball, hockey cosom, patin à roulettes, etc.), ajout d'un cabanon et d'une entrée d'aqueduc ;
- Participation de la Ville pour un montant de 50 000 \$ dans le projet parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois (en cours de développement) ;
- Amélioration et maintien de la structure du Palais de neige et formes glacées au parc Édouard-Masson ;
- Établissement d'une entente intermunicipale améliorant l'offre de cours et d'activités de loisirs tout en permettant l'accès de nos résidants aux activités de certaines municipalités de la MRC aux tarifs résidants ;
- Déménagement de locaux municipaux du Centre culturel au nouvel hôtel de ville (ancien couvent) et aménagement intérieur de salles communautaires ;
- Mise sur pied d'un comité pour l'étude de l'aide aux propriétaires des chemins privés et consultations publiques ;
- Ajout d'aménagements paysagers, de mobilier urbain dans les parcs, de chemin bitumé dans le parc Joli-Bois, de représentations visuelles du 150^e, de décorations lumineuses au centre du village et de nouvelles corbeilles de fleurs à nos lampadaires ;
- Achat et installation de quatre (4) nouvelles bouées au lac Masson (contrôle et circulation nautique) ;
- Réparation et entretien de toutes les bornes sèches et installation d'une nouvelle borne sèche ;
- Remise en état de bornes d'incendie sur la rue du Sentier-du-Bouleau ;
- Mise sur pied de l'unité de sauvetage nautique avec achat d'un radeau de sauvetage Océanic et de l'équipement spécialisé ;
- Aménagement d'un local pour la sécurité civile à la caserne de pompiers ;
- Réaménagement technique des équipements du camion citerne incendie ;
- Installation d'un bureau de prévention incendie à l'hôtel de ville ;
- Mise en service d'un nouveau système « Voisin secours » pour la résidence « Au Moment présent » ;
- Maintien d'une patrouille de sécurité saisonnière (nuisances, permis de brûlage, chiens, etc.) ;
- Remplacement de deux camionnettes dédiées au Service des travaux publics ;
- Ajouts de nouveaux luminaires de rues ;
- Réfection de la toiture du Pavillon Violette Gauthier ;
- Réfection de plusieurs chemins, rechargement de chaussées, accotements et ponceaux, dynamitage pour correctifs de chaussées et ajout de glissières de sécurité ;
- Réfection de la rue du Lac Croche, reprofilage de fossés, ponceaux relocalisés et changés ;
- Réfection d'un ponceau de traverse sur la rue du Domaine-Moclar d'un diamètre de 1.5 mètre ;
- Réfection des fossés et ponceau sur la rue du Lac-Charlebois ;
- Épandage d'abat-poussière dans les chemins non pavés à 2 reprises au cours de l'été ;
- Travaux d'entretien des fossés, coupes de branches et fauchage sur tout le territoire ;
- Réaménagement de l'écocentre, pose de bollards de sécurité pour la protection de certaines installations permanentes ;
- Entretien des deux réservoirs d'aqueduc municipaux, ringage des conduites d'aqueduc et entretien du réseau pluvial ;
- Travaux majeurs complétés par le programme TECQ, travaux d'aqueduc et de chaussée rue du Joli-Bois, rue du Joli-Bûcheron et rue des Pivoines ;
- Investissement et modernisation des équipements d'aqueduc aux stations de pompage Guénette, et de surpression Masson et chemin d'Estérel, installation d'une tour de communication pour télémétrie rue des Outardes ;
- Investissement et modernisation d'équipements au bâtiment de traitement des eaux usées sur la rue du Galais et ajout d'une borne de vidange d'eaux usées pour véhicules routiers (VR) ;
- Modification à l'alimentation des stations Baron-Louis-Empain et des Trembles, installation d'un cabanon et mise en place d'un groupe électrogène à la station de surpression d'égout sanitaire des Trembles ;
- Analyse et actualisation de la stratégie de l'eau potable ;
- Modifications et mises à jour de plusieurs politiques et règlements dont notamment les SQ-04-2012 et SQ-05-2012 portant sur les nuisances et la sécurité, la paix et l'ordre ;
- Analyse et révision des dispositions du règlement de circulation et stationnement

- en vue du remplacement par SQ-03-2012 (réseaux local et artériel);
- Formation des élus municipaux et adoption d'un Code d'éthique des élus municipaux ;
- Entrée en poste d'un nouveau directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert ;
- Restructuration à la direction générale et aux loisirs ;
- Recherches et compilation pour la rénovation cadastrale de tout le territoire en trois mandats, première phase sur trois ans (2014, 2015 et 2016), analyse de l'avis cadastral pour propriétés municipales ;
- Soutien et participation au nouveau projet-pilote de traitement des matières organiques ;
- Relance du comité affichage en vue d'une meilleure identification aux six portes d'entrée de la Ville ;
- Traitement des demandes de permis pour une hausse de 40 % de valeur en rapport à 2013 ;
- Étude de nouveaux projets dont deux majeurs, développement résidentiel locatif au lac Walfred « Germa Construction » et développement d'un projet de condominiums à la marina « Le Viking » ;
- Étude et préparation du projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour le noyau villageois ;
- Tenue de la Journée de l'Environnement en collaboration avec plusieurs acteurs du milieu, concours village fleuri et intégration de la Fête des voisins ;
- Attribution, comme lieu de rencontres et d'activités de la petite maison derrière l'hôtel de ville, au Club de l'Âge d'Or ;

Orientations générales pour le prochain budget et programme triennal

Dans le respect du plan d'action de ce conseil et en lien avec les projets prioritaires, nos orientations 2015 sont les suivantes :

- Poursuite de la mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'égout, des infrastructures routières dans le cadre du programme TECQ (Taxe sur l'essence) ;
- Participation au projet de parc-école municipalisé de l'École Mgr Ovide-Charlebois ;
- Renouveler la formule de conseil sans papier ;
- Adopter le règlement d'harmonisation avec la MRC pour la circulation et le stationnement SQ-03-2012 ;
- Amorcer la numérisation des archives ;
- Initier un plan de création d'associations de résidents pour nos quartiers et nos lacs ;
- Poursuivre les démarches du comité de travail d'aide aux chemins privés ;
- Donner suite à la rénovation cadastrale et se munir d'outils cartographiques plus performants ;
- Procéder à la refonte du site Web de la Ville 2015-2016 ;
- Mettre en place une politique de communications interactives avec les citoyens et confectionner à l'interne un bulletin d'information distribué localement ;
- Mettre en place certaines des actions du Plan d'action MADA ;
- Améliorer l'offre en matière d'activités de loisirs pour les familles ;
- Développer un programme de mise en valeur du noyau villageois ;
- Poursuivre les activités du 150^e jusqu'à la clôture 27 juin 2015 en intégrant aux activités de l'Hiver en Fête et de l'Été en Fête ;
- Renouveler et bonifier le partenariat avec la Ville d'Estérel pour les Journées de la culture ;
- Mettre en place la Stratégie de l'eau potable ;
- Procéder à la réfection du quai en bois au débarcadère municipal ;
- Procéder à la réfection du trottoir du chemin Masson ;
- Procéder à l'acquisition de matériel roulant selon le plan de remplacement des véhicules ;
- Augmenter la visibilité de la ville et parfaire son affichage ;
- Améliorer les infrastructures de parcs, patinoires et d'accès à l'hôtel de Ville ;
- Préparer l'implantation des bacs standardisés pour la collecte de déchets ;
- Préparer un plan directeur de développement des sentiers multifonctionnels (sentier village, TPI (terres publiques intramunicipales), piste Luc-Guindon et réhabilitation de la sablière au lac Jumeau) ;
- Optimiser l'utilisation du pavillon Violette-Gauthier (accueil des villégiateurs) ;

Nous adopterons un budget juste et équilibré où la capacité de payer sera respectée. La population est invitée à assister à la présentation des deux budgets qui seront adoptés pour mener à bien nos projets municipaux :

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le lundi 15 décembre 2014 à 19 h

Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, le mardi 16 décembre 2014 à 18 h

Afin de respecter la Loi, nous mettons à votre disposition la liste des contrats supérieurs à 25 000 \$.

La rémunération de base versée mensuellement au maire est de 2 166.61 \$ et de 1 083.32 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, la M.R.C. des Pays d'en-Haut verse mensuellement au maire la somme de 740.16 \$. De plus, chaque participation à un des comités de la MRC est rémunérée à 150 \$ par membre ou à 210 \$ si le membre est aussi président.

Celle des conseillers est de 722.20 \$ par mois et de 361.11 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, une rémunération de base est versée mensuellement aux élus qui sont désignés responsables d'un comité soit 197.43 \$ et 98.71 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Chaque présence aux réunions mensuelles de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au nombre projeté de cinq (5) représente une rémunération de base pour le président de 752.28 \$ et de 376.14 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 376.14 \$ et de 188.07 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Je vous prie d'agréer l'expression de notre considération la meilleure.

Gilles Boucher
Maire

4. b) DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

En conformité avec l'article # 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (E-2.2.), les élus, monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Gilles Boucher, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette ont déposé au conseil municipal leur déclaration des intérêts pécuniaires.

4. c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 89-2014 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TOUTES LES TAXES ET COMPENSATIONS, LES DISPOSITIONS DE LA FACTURATION ET LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2015.

La conseillère municipale, madame Lisiane Monette, donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # 89-2014 sera présenté, pour étude et adoption, afin de décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations, et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2015 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

4. d) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 03-2006-A07.

La conseillère municipale, madame Gisèle Dicaire, donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # 03-2006-A07 sera présenté, pour étude et adoption, afin de modifier le règlement # 03-2006 afin d'y modifier les articles 2, 3, 4 et 6 relatifs au calendrier des séances prévu selon les dispositions 319 et 320 de la Loi sur les cités et villes et 14 relatif à l'ordre du jour.

Les membres du conseil déclarent avoir reçu le projet de règlement dans les délais requis, l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète.

5102-11-2014

4. e) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU les dépenses incompressibles le tout tel qu'il appert aux périodes et selon les chèques suivants :

Période du 18 au 24 octobre 2014,	
Chèques # 23 114 à # 23 115 totalisant :	137 974.26 \$;
Période du 25 au 31 octobre 2014,	
Chèques # 23 116 à # 23 127 totalisant :	17 474.00 \$;

Période du 1^{er} au 7 novembre 2014,
Chèques # 23 128 à # 23 161 totalisant : 38 579.71 \$;

ATTENDU les comptes du mois de novembre totalisant 110 230.64 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 23 114 à # 23 161, et les comptes du mois de novembre 2014 au montant total de 304 258.61 \$, soient approuvés et payés.

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Venise Côté
Trésorière par intérim

5103-11-2014

4. f) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts budgétaires tel que préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 31 octobre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

5104-11-2014

4. g) NOMINATION DE MME VENISE CÔTÉ, TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM.

ATTENDU la résolution # 5067-09-2014 prise le 24 septembre 2014 relative à l'embauche de monsieur Jean-François Albert à titre de directeur général et greffier de même que trésorier par intérim ;

ATTENDU la résolution # 5072-09-2014 prise le 29 septembre 2014 relative à l'embauche de madame Venise Côté à titre de trésorière adjointe ;

ATTENDU la résolution # 5087-10-2014 par laquelle ce conseil procédait à la désignation des signataires aux comptes de la Ville ;

ATTENDU la volonté du conseil de nommer Mme Venise Côté à titre de trésorière par intérim ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil nomme, à compter des présentes, madame Venise Côté à titre d'employée cadre au poste de trésorière par intérim et retire cette nomination à monsieur Jean-François Albert qui demeure directeur général et greffier.

QUE cette résolution soit jointe aux contrats d'embauches de Mme Côté et de M. Albert pour en faire partie intégrante et que les modifications requises soient apportées à tout document ou publication inhérente.

QUE la présente modification soit jointe à la résolution # 5087-10-2014 qu'elle modifie à compter des présentes pour en faire partie intégrante.

5105-11-2014

4. h) FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.

ATTENDU les prescriptions de la convention collective relativement aux congés fériés et chômés ;

ATTENDU l'achalandage restreint aux services municipaux durant la période des Fêtes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil décrète la fermeture au public des services administratifs municipaux du lundi 22 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 inclusivement.

QUE les journées du 22 et 23 décembre 2014 soient non rémunérées aux employés municipaux qui devront combler ces heures à même leurs banques de temps et autres congés cumulés à leur discrétion.

5106-11-2014

4. i) ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2015.

ATTENDU qu'en conformité de l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes*, le conseil municipal est tenu d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires ;

ATTENDU le projet de calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par madame Judith Saint-Louis, greffière adjointe, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2015 reproduit ci-dessous :

Jour	Date	Heure
Lundi	19 janvier 2015	19 h
Lundi	16 février 2015	19 h
Lundi	16 mars 2015	19 h
Lundi	20 avril 2015	19 h
Mardi	19 mai 2015	19 h
Lundi	15 juin 2015	19 h
Lundi	20 juillet 2015	19 h
Lundi	17 août 2015	19 h
Lundi	21 septembre 2015	19 h
Lundi	19 octobre 2015	19 h
Lundi	9 novembre 2015	19 h
Lundi	14 décembre 2015	20 h

5107-11-2014

4. j) AFFECTATION DU SURPLUS – HONORAIRES PROFESSIONNELS CAZA MARCEAU SOUCY BOUDREAU.

ATTENDU la résolution # 4727-11-2013 prise le 25 novembre 2013 à l'effet de retenir les services professionnels de la firme Casa Marceau Soucy Boudreau, avocats, à compter du 1^{er} décembre 2013 pour représenter la Ville au dossier HBO Construction inc. ;

ATTENDU que les dépenses au dossier pour la période se terminant le 30 avril 2014 ont été financées à même le surplus disponible non affecté au 31 décembre 2012 ;

ATTENDU le dépôt à la Cour supérieure d'une requête introductive d'instance par HBO Construction inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires et débours de 6 432.84 \$ taxes incluses, à Casa Marceau Soucy Boudreau, avocats, pour services professionnels rendus pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2014 dans le dossier HBO Construction inc. et affecte un montant de 50 000 \$ à même le surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2013 à la défense de ce dossier pour fin 2014 et 2015.

5108-11-2014

4. k) MATIÈRES RÉSIDUELLES – MANDATS POUR APPELS D'OFFRES

ATTENDU que les contrats de cueillette, transport et disposition des ordures et encombrants # HYG-2009-12 et cueillette, transport et disposition des matières recyclables # HYG-2009-13 viennent à échéance le 31 décembre 2014 après une durée de 5 ans ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des appels d'offres publics dans ces dossiers ;

ATTENDU les études actuellement menées par la MRC et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge ;

ATTENDU l'intention du conseil d'offrir le meilleur service possible au meilleur coût tout en atteignant les objectifs fixés par le gouvernement et s'offrant l'opportunité d'intégrer facilement une éventuelle démarche régionale pour la gestion des ordures et des matières putrescibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la direction générale à préparer des documents d'appels d'offres et à obtenir des prix selon les paramètres suivants :

- Collecte des matières recyclables : contrat de 5 ans, maintien de la formule actuelle ;
- Collecte des ordures : contrat d'un an avec un an d'option, maintien de la formule actuelle ;

le tout conformément aux obligations et procédures législatives en matière d'attribution de contrats municipaux.

QUE ce conseil mandate également la direction générale à établir des scénarios à déposer au conseil dans la prochaine année au sujet de l'introduction de bacs standardisés pour la collecte des ordures ainsi que pour la gestion des matières putrescibles.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

5109-11-2014

5. a) CONTRAT D'ENTRETIEN PARTIEL – ASCENSEUR AU 88, CHEMIN MASSON.

ATTENDU la proposition reçue de Ascenseur Alex inc. pour la fourniture de service d'entretien préventif à troubles et pièces inclus pour l'ascenseur de marque Alex de l'édifice localisé au 88, chemin Masson au coût de 140.00 \$ par visite mensuelle pour un montant annuel de 1 680.00 \$ plus les taxes applicables pour une durée de cinq (5) ans avec majoration annuelle de 3.5 % ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée, accepte la proposition précitée et attribue un contrat d'entretien préventif à Ascenseur Alex au montant

de 1 680.00 \$ plus les taxes applicables le tout tel qu'il appert à son offre précitée pour une durée de cinq (5) ans avec majoration annuelle de 3.5 %.

QUE ce conseil mandate monsieur Pierre Tessier à procéder pour et au nom de la Ville dans ce dossier.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-19000-522.

6. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

5110-11-2014

6. a) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – CARBURANTS DIESEL 2015 – DOSSIER TP-201410-24.

ATTENDU les besoins de la Ville en approvisionnement en carburants Diesel clair et Diesel clair # 1 pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO) le 23 octobre 2014 accompagné du devis pour l'approvisionnement en carburants Diesel # TP-201410-24 pour une quantité approximative de 110 000 litres et selon l'indice OBG fourni au 17 octobre 2014 pour les besoins du devis ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues en date du 12 novembre 2014 à 15 h selon le tableau suivant :

Quantités estimées 75 000 litres Diesel clair et 35 000 litres Diesel clair # 1	Prix soumis avant taxes			
	Soumissionnaires	(marge)	Litre Diesel clair	Litre Diesel clair # 1
J. C. Dumoulin inc.	0.0185 \$	1.0375 \$	1.1325 \$	117 450.00 \$
Énergie Valero Inc.	0.0200 \$	1.0390 \$	1.1340 \$	117 615.00 \$
Harnois Groupe pétrolier	0.0500 \$	1.0690 \$	1.1640 \$	120 915.00 \$
Pétrole Pagé inc.	0.0120 \$	1.0310 \$	1.1260 \$	116 735.00 \$
CST Canada Co – Ultramar	0.0400 \$	1.0590 \$	1.1540 \$	119 815.00 \$

ATTENDU le rapport de recommandation de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, envers la soumission conforme la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le prix soumis à la soumission de Pétrole Pagé inc., soit une marge de profit fixe de 0.0120 \$ du litre et un montant global estimé pour la commande annuelle de 116 735.00 \$ plus les taxes applicables pour une quantité estimée à 110 000 litres de carburants, et lui octroie le contrat d'approvisionnement en carburants Diesel pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 le tout selon l'indice OBG fluctuant tel que mentionné aux dispositions du devis # TP-201410-24.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-33000-630 et # 02-32000-630.

5111-11-2014

6. b) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – CARBURANT PROPANE 2015 – DOSSIER # TP-201410-25.

ATTENDU le devis # TP-201410-25 préparé pour obtenir par voie d'invitation des soumissions pour la fourniture de réservoirs et l'approvisionnement en propane à prix fixe pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation transmis à trois fournisseurs potentiels le 28 octobre 2014 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues tel qu'il appert au

tableau suivant :

Quantité estimée à 50 000 litres	Prix fixe soumis avant taxes	
	Pour le litre	Prix total
Soumissionnaires		
Énergies Sonic RN s.e.c.	0.525 \$	26 250.00 \$
Inter Propane Inc.	Non conforme	

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, en faveur du seul soumissionnaire conforme à l'appel d'offres, Énergies Sonic RN ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Énergies Sonic RN, au prix fixe de 0.525 \$ par litre de propane plus les taxes applicables et lui attribue le contrat pour l'approvisionnement en propane le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # TP-201410-25 à compter des présentes jusqu'au 30 septembre 2015.

QUE monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, soit désigné à titre de représentant pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson dans ce dossier.

5112-11-2014

6. c) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ENTRETIEN DES GROUPE ÉLECTROGÈNES 2015 – DOSSIER # TP-201410-27.

ATTENDU qu'il y a lieu de retenir les services de fournisseurs spécialisés pour l'entretien préventif des groupes électrogènes de la Ville ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation de gré à gré transmis à deux fournisseurs potentiels ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues tel qu'il appert au tableau suivant :

Génératrices Kohler	Prix soumis avant taxes	
	Drumco Énergie	Génératrice Drummond
Soumissionnaires		
125 88, ch. Masson	537.97 \$	613.15 \$
100 241, ch, Masson	478.57 \$	610.48 \$
80 20, ch, Guénette	390.07 \$	554.33 \$
40 372, Estérel	338.45 \$	531.92 \$
Total	2 006.38 \$	2 309.88 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, en faveur du plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Drumco Énergie, au prix de 2 006.38 \$ plus les taxes applicables et lui attribue le contrat pour l'entretien préventif des quatre (4) groupes électrogènes visés ci-dessus.

QUE monsieur Bernard Malo, directeur du Service des travaux publics et services techniques, soit désigné à titre de représentant pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson dans ce dossier.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-19000-522

(25%), # 02-41200-526 (50%) et # 62-19000-522 (25%).

5113-11-2014

6. d) EMBAUCHE – SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE AUX TRAVAUX PUBLICS ET PRÉPOSÉE À L'ÉCOCENTRE REMPLAÇANTE – MME DANIELLE GILBERT.

ATTENDU les besoins du Service des travaux publics pour le remplacement de courte durée de la secrétaire-réceptionniste et préposée à l'écocentre ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2012 - 2017 en vigueur ;

ATTENDU le règlement 19-2007 concernant la délégation de pouvoirs à certains officiers municipaux ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des travaux publics et services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de l'embauche de madame Danielle Gilbert, à titre de salariée remplaçante selon l'article 4.05 de la convention collective, au poste de secrétaire-réceptionniste et préposée à l'écocentre au Service des travaux publics à compter du 3 novembre 2014 jusqu'au retour de la titulaire du poste le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-13000-141.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5114-11-2014

7. a) ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DU LAC CROCHE POUR BARRAGE DU LAC-CROCHE.

ATTENDU la nécessité de faire la réfection du barrage du lac Croche qui a atteint sa durée de vie utile ;

ATTENDU qu'en vertu de la loi et la jurisprudence, ce sont les municipalités qui doivent être maîtres d'œuvre d'un tel projet ;

ATTENDU les discussions passées ayant eu lieu entre des acteurs des villes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et d'Estérel, de la MRC, du gouvernement et de l'Association du lac Croche qui ont permis d'échafauder une procédure pour réaliser ce projet ;

ATTENDU la position de l'Association prise en assemblée générale annuelle pour demander à la municipalité d'agir dans ce dossier en collaboration avec l'Association et les autres acteurs concernés conformément aux discussions ayant eues cours dans les derniers mois ;

ATTENDU que le projet se réalisera en différentes étapes qui exigeront au conseil de prendre différentes résolutions en vue de réaliser les travaux ;

ATTENDU que le barrage se situe sur le territoire de la Ville d'Estérel, mais que la plupart des bénéficiaires demeurent dans la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil signifie à l'Association du lac Croche sa volonté de mener à bien le projet en collaboration avec l'Association et les autres acteurs concernés tel que préalablement discuté, à savoir :

- Qu'il confirme à l'Association qu'elle peut procéder à la réalisation des plans et devis lesquels seront utilisés par la Ville pour aller en appel d'offres conformément à la Loi.

- Que la Ville contractera avec l'Association les ententes nécessaires pour permettre à la Ville d'accéder au barrage et d'en réaliser la réfection sans que la Ville demeure ultimement propriétaire ni du barrage, ni des terrains limitrophes.
- Que la Ville mettra sur pied un comité provisoire qui réunira le maire, le directeur général et des représentants de l'Association des propriétaires du Lac-Croche afin de faciliter la réalisation du projet. D'autres acteurs pourront s'y joindre au besoin.
- Que la Ville établira une entente avec l'Association afin que celle-ci assume l'ensemble des coûts de l'opération (non limitativement la construction, l'embauche de professionnels, ...) à l'exclusion des frais administratifs courants de la ville à assumer par celle-ci tel que le temps consacré au dossier.
- Que mandat soit donné au maire, monsieur Gilles Boucher, ou au maire suppléant en son absence, et au directeur général, monsieur Jean-François Albert, ou à la greffière adjointe ou à la trésorière par intérim en son absence, pour signer pour et au nom de la Ville une entente intermunicipale avec la ville d'Estérel afin de permettre à la Ville d'intervenir sur le territoire de la Ville d'Estérel.

8. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

5115-11-2014

8. a) RESTRUCTURATION : COMMUNICATIONS, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE.

ATTENDU le poste de coordonnateur du Service des loisirs et de la culture laissé vacant suite au départ de son titulaire en octobre dernier ;

ATTENDU que madame Julie Forgues s'est vu confier les tâches administratives de ce service de manière temporaire en plus des tâches qu'elle assume à la direction générale et aux communications ;

ATTENDU la volonté de ce conseil de remanier la structure existante pour ne former qu'un seul service de Communications, loisirs, événements et culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil nomme, madame Julie Forgues, à titre d'employée cadre au poste de directrice Communications, loisirs, événements et culture, le tout selon les conditions négociées dont l'entrée en fonction est effective ce jour.

QUE ce conseil adjoigne à la direction madame Cassandre Carette, qu'il nomme à titre d'employée cadre intermédiaire au poste de coordonnatrice intérimaire Loisirs, événements et culture, le tout selon les conditions négociées dont l'entrée en fonction est effective ce jour; et que l'entente de financement par Emploi-Québec pour Mme Carette cesse ce jour.

5116-11-2014

8. b) TARIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS – HIVER 2014-2015.

ATTENDU la préparation par le Service des loisirs et de la culture de la programmation des activités de loisirs pour la saison d'hiver 2014-2015 et les tarifs associés à chacune de ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les activités proposées de même que les tarifs exigés à la programmation des activités Hiver 2014-2015 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

5117-11-2014

8. c) ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR FRAIS DES ACTIVITÉS DE LOISIRS OFFERTES PAR LES MUNICIPALITÉS DE MORIN-HEIGHTS.

PIEDMONT, SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD, SAINTE-ADÈLE, SAINTE-ANNE-DES-LACS, SAINT-SAUVEUR ET SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

ATTENDU les dispositions relatives aux activités de loisirs telles qu'édictées à l'article 3.6 du règlement de tarification # 83-2014 qui prévoit une surcharge de 10.00 \$ par cours pour les non résidants ;

ATTENDU l'entente intermunicipale active entre certaines municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut prévoyant un échange de service ne tenant pas compte de la résidence des usagers pour les frais d'inscription des cours et activités offerts en loisirs et listés à cette entente ;

ATTENDU les pourparlers intervenus avec madame Julie Forgues et les responsables de cette entente pour admettre la Ville comme septième partie à l'entente et ainsi faire bénéficier sa population aux tarifs de résidants aux cours et activités offerts par ces municipalités et par le fait même admettre plus de participants à ses cours et ce dès la saison hiver 2014-2015 ;

ATTENDU que l'opportunité s'offre également de faire partie de la ligue intermunicipale de hockey mineur afin d'enrichir l'expérience des jeunes joueurs et leur appartenance à la ligue hockey Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate madame Julie Forgues, directrice Communications, loisirs, événements et culture, à conclure pour et au nom de la Ville son adhésion à l'entente intermunicipale alliant Morin-Heights, Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs et Saint-Sauveur à compter de la saison d'hiver 2014-2015.

QUE ce conseil autorise la modification à son règlement de tarification pour y inclure les termes de cette entente.

QUE ce conseil mandate madame Julie Forgues à entamer le processus d'adhésion à la ligue intermunicipale de hockey mineur et de lui soumettre sa recommandation pour une prochaine séance.

8. d) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 83-2014-A01.

La conseillère municipale, madame Lisiane Monette, donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # 83-2014-A01 sera présenté, pour étude et adoption, afin de décréter de nouvelles dispositions pour la tarification des activités et cours offerts par la Ville.

5118-11-2014

8. e) DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ADDITIONNELS EXIGÉS POUR NON RÉSIDANTS PAR MUNICIPALITÉS VOISINES – CONTRIBUABLES.

ATTENDU les demandes de compensation reçues de certains contribuables résidants de la Ville qui ont défrayé un montant additionnel à titre de non résidants lors de leurs inscriptions à des cours de danse ou d'activités physiques dispensés à la municipalité voisine et limitrophe de Val-David et non dispensés à la Ville ;

ATTENDU la résolution # 4992-07-2014 prise le 21 juillet 2014 permettant le remboursement de ces frais pour 2014 aux activités dispensées à la municipalité voisine et limitrophe de Val-David et non dispensées à la Ville ;

ATTENDU le rapport de recommandation de madame Julie Forgues, directrice Communications, loisirs, événements et culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à verser aux requérants avec présentation de la pièce justificative et selon les montants mentionnés ci-dessous la compensation représentant le remboursement pour non résidants :

- Mme Diane Quesnel	31.00 \$
- M. Pierre Quesnel	31.00 \$
- M. Maurice Houle	35.00 \$
- Mme Monique Houle	35.00 \$
- Mme Carole Dulude	31.00 \$
- Mme Élane Greene	31.00 \$
Total	<u>194.00 \$</u>

QUE ce conseil mandate la direction générale à élaborer un projet de politique portant sur l'aide financière à accorder en pareille situation dans le futur.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-70193-959.

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES.

5119-11-2014

10. a) CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF DE M. SERGE DAGENAI.

ATTENDU le congé de maladie prolongée de monsieur Serge Dagenais, journalier spécialisé ;

ATTENDU les prescriptions de l'actuelle convention collective ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil entérine le congédiement administratif de monsieur Serge Dagenais à compter du 8 octobre 2014 et tient à reconnaître son excellent travail depuis son embauche le 1^{er} janvier 2003 au sein de la Ville et l'en remercie.

5120-11-2014

10. b) FIN D'EMPLOI AU POSTE DE JOURNALIER SPÉCIALISÉ.

ATTENDU que la Ville respecte le plancher d'emploi tel que défini à l'article 9.06 de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU que le poste de journalier spécialisé a été temporairement comblé par un employé remplaçant pour la durée de l'absence prolongée du titulaire dont la terminaison d'emploi a été constatée à compter du 8 octobre dernier ;

ATTENDU que le poste de journalier spécialisé ne répond plus dans sa description actuelle aux besoins du service ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE la Ville abolit, par les présentes, le poste de M. Serge Dagenais, ne comblera pas le poste de journalier spécialisé et met fin à l'emploi de M. Steve Charbonneau à titre de remplaçant avec préavis le tout selon les dispositions de l'actuelle convention en vigueur.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 52, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier

Mots du maire et des responsables de comités.

Maire, M. Boucher

Administration, finances et qualité de services, Mme Lepage

Sécurité publique, sécurité Incendie et sécurité civile, Mme Monette

Travaux publics et hygiène du milieu, M. Beaudoin

Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire, Mme Dicaire

Communications, loisirs, évènements et culture, M. Boucher